

## La prise en charge de l'enfant obèse par un(e) diététicien(ne) suisse diplômé(e) n'est pas reconnue

Michel Roulet, Président de la CN de la SSP

Depuis 2002, l'Association suisse des diététiciens diplômés et la Société suisse de pédiatrie ont tenté sans succès de faire reconnaître l'obésité de l'enfant dans la loi sur l'assurance maladie (LaMal) afin que les prestations des diététiciens diplômés soient pris en charge par l'assurance de base de chaque enfant. Les différents dossiers déposés depuis 2002 ont été refusés par l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) sous prétexte de l'insuffisance que les preuves de l'efficacité du suivi diététique des enfants obèses sont insuffisantes. Le dernier refus date de novembre 2004.

Depuis 1998, l'obésité de l'adulte est reconnue dans la loi; il y a donc une discrimination envers l'enfant. Dans notre pays le nombre d'enfants obèses a augmenté de plus de 300% depuis 1960. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a identifié, depuis 1997 déjà, l'obésité comme étant un problème majeur de santé publique et une véritable épidémie mondiale. L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) a publié récemment les coûts engendrés par l'obésité en Suisse qui dépassent 2500 millions/an alors que les coûts estimés pour la prise en charge diététique des enfants obèses seraient de l'ordre de 2 millions/an.

Le refus par l'OFAS implique que les enfants doivent attendre l'âge de 18 ans et des complications liées à leur excès de poids comme l'hypertension, des anomalies des lipides du sang ou un diabète de type 2, pour que les consultations diététiques soient prises en charge par l'assurance de base!

Au vu de cette décision, l'Association suisse des diététiciens diplômés (ASDD) regrette que la problématique de l'obésité ne puisse pas être prise en charge plus tôt afin d'améliorer la qualité de vie de ces enfants, d'augmenter les chances de succès thérapeutique et de diminuer les coûts de la santé à long terme.

*Sylvie Borloz, Vice-présidente ASDD  
Association suisse des diététiciens diplômés,  
Stadthof, Bahnhofstrasse 7b, 6210 Sursee,  
www.asdd.ch, 041 926 07 97*

### Commentaires

En tant que président de la Commission de nutrition de la SSP, j'ai accompagné l'ASDD tout au long de ses démarches auprès de l'OFAS. Après 3 ans de travail et le dépôt de plusieurs dossiers, nous nous sommes retrouvés le 23 septembre 2004 devant la «Kommission für allgemeine Leistungen (ELK)» à l'OFSP. Nous avons eu trois (!) minutes pour présenter notre dossier. Par bonheur la discussion fut plus longue, mais centrée presque exclusivement sur les coûts et les risques d'abus, ainsi que le manque d'interdisciplinarité de notre démarche. A ce propos, nous avons alors tenté de démontrer que le pédiatre et le médecin généraliste avec une formation en pédiatrie étaient les personnes les plus aptes pour prendre en charge un enfant obèse dans sa globalité et l'orienter, au besoin, vers un diététicien, un psychologue, un psychiatre, un endocrinologue... Nous avons dû aussi rappeler et prouver que les diététiciens suisses diplômés ont bien reçu au cours de leurs études une formation spécifique pour la prise en charge des patients avec troubles du comportement alimentaire (TCA). A la suite de cette discussion, il nous a alors été demandé de fournir un complément d'informations dans les 15 (!) jours, ce qui fut fait. Nous tenons juste à rappeler ici que l'OFAS avait le dossier sur son bureau depuis près de 3 ans. Le 30 novembre 2004 le refus d'entrée en matière nous fut communiqué par l'OFSP.

A la suite de cet échec, le communiqué de presse ci-dessus fut publié par l'ASDD et une motion fut déposée au Conseil national par le conseiller Zisyadis Joseph et cosignée par les conseillers nationaux Berberat Didier, Cuche Fernand, Dormond Béguelin Marlyse, Garbani Valérie, Huguenin Marianne, Leuenberger Ueli, Maury Pasquier Liliane, Nordmann Roger, Rennwald Jean-Claude, Rossini Stéphane, Roth-Bernasconi Maria, Salvi Pierre, Savary Géraldine et Vanek Pierre.

### Korrespondenzadresse:

Prof. Michel Roulet  
Département médico-chirurgical  
de pédiatrie  
CHUV  
1011 Lausanne